

# Tarissement des vaches laitières de réforme

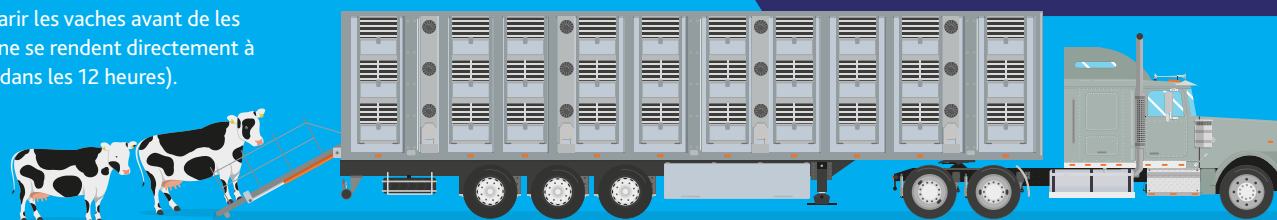
en période de forte production et en situation d'urgence



## EXIGENCES POUR LE TRANSPORT DES BOVINS LAITIERS DE RÉFORME

Au Canada, le système de commercialisation peut faire en sorte que les animaux soient transportés sur de longues distances ou qu'ils soient gardés dans des encans pendant de longues périodes de temps. Cela a été confirmé dans une récente étude canadienne, où il a été démontré que les vaches pouvaient passer beaucoup de temps loin de la ferme, avant l'abattage<sup>1</sup>. La réglementation fédérale actuelle en matière de transport exige que les vaches en lactation ne soient pas transportées à moins d'être traitées à des intervalles suffisants pour prévenir l'engorgement du pis<sup>2</sup>. Pour se conformer à cette réglementation, il faudra tarir les vaches avant de les expédier, à moins qu'elles ne se rendent directement à l'abattoir depuis la ferme (dans les 12 heures).

La récente mise à jour de la réglementation fédérale (2020) établit de nouvelles normes pour le transport des bovins laitiers.



## IMPACT DU TARISSEMENT SUR LE BIEN-ÊTRE DES VACHES

Des procédures de tarissement appropriées pour les vaches laitières en lactation s'imposent pour maintenir les normes élevées de l'industrie laitière canadienne en matière de bien-être animal. Ceci implique d'éviter de causer de l'inconfort ou de la douleur inutile dus à un engorgement du pis ou à une mammité aiguë, à la faim et à une motivation d'être traitée non assouvie<sup>3,4</sup>. Cela est vrai tant pour les vaches en fin de lactation qui resteront dans le troupeau pour une lactation ultérieure que pour les vaches destinées à quitter le troupeau plus tôt. Ces dernières peuvent être au pic de leur production ou près de celui-ci, car il est possible que leur départ du troupeau soit motivé par des raisons non liées à la production laitière, notamment la boiterie, l'infertilité, la mammité ou une blessure. **Les vaches à faible production (< 15 kg/j) présentent moins d'engorgement du pis que les vaches à forte production (> 25 kg/j) après le tarissement<sup>5</sup>.** Il est donc recommandé de réduire la production de lait des vaches plus productives avant le tarissement. Cela permet de prévenir les engorgements douloureux du pis et l'inconfort pour la vache, en plus de réduire le risque de mammité clinique<sup>6</sup>.

Lorsque la date prévue du départ de la ferme est connue, il convient de diminuer la production de lait en réduisant progressivement la fréquence de traite et la qualité des aliments sur une période de 5 à 7 jours<sup>7,8</sup>. Si un niveau de production cible inférieur à 15 kg/j n'est pas réalisable au septième jour, il faut viser une réduction d'au moins 33 % par rapport au niveau de production initial. La réduction de la fréquence de traite à une fois par jour permet de diminuer rapidement la production de lait, sans causer de douleur ni d'inconfort<sup>7</sup>. Abaisser la teneur en énergie et en protéine du régime sans restreindre l'accès aux aliments permet de réduire la production de lait sans provoquer la faim<sup>9</sup>. Il n'est jamais indiqué de restreindre l'accès à l'eau<sup>9</sup>, car cela peut provoquer la soif et la déshydratation. Garder l'environnement de la vache propre et sec tout au long du processus de tarissement aidera à minimiser le risque d'infection<sup>10</sup>.

L'industrie laitière canadienne vise à maintenir des normes élevées pour le bien-être animal en toutes circonstances.



TABLEAU 1 : Exemple de calendrier de tarissement



Jour 1	Traite <b>le matin seulement</b> Passer à une ration à base de fourrage de moins bonne qualité*.
Jour 2	Traite <b>le matin seulement**</b>
Jour 3	Traite <b>le soir seulement</b>
Jour 4	<b>AUCUNE</b> traite
Jour 5	<b>DERNIÈRE TRAITE</b> le matin

\* Déplacez la vache du groupe de vaches en lactation vers une autre stalle ou enclos, si possible.

\*\* Les jours avec seulement des traites du matin peuvent être prolongés si la vache a une production élevée (par exemple, prolonger la traite du matin pendant 4 jours au lieu de 2, ce qui permet le tarissement au jour 7).

# PRATIQUES RECOMMANDÉES

## ✓ À FAIRE

Commencez à tarir progressivement la vache **au moins 5 à 7 jours avant le transport prévu.**

Pour ce faire :

- Traire la vache une fois par jour, potentiellement selon un horaire intermittent (voir l'exemple au Tableau 1).
- Cesser d'alimenter la vache avec sa ration actuelle de lactation et lui offrir plutôt un libre accès à une ration moins énergétique et moins protéinée, comme un fourrage de moindre qualité, tout en maintenant TOUJOURS l'accès à de l'eau potable.
- Consultez votre nutritionniste si vous avez besoin d'aide pour déterminer quelle ration choisir pour vos vaches.
- Déplacez la vache du groupe de vaches en lactation vers une autre stalle ou enclos, si possible.
- Garder les vaches dans un environnement propre pour maintenir la propreté de l'extrémité des trayons.

Visez un niveau de production **inférieur à 15 kg/j** avant d'arrêter la traite.



Traire la vache immédiatement avant l'embarquement **si elle produit encore du lait le jour du transport.**



Consultez votre **vétérinaire :**



- Si des problèmes de santé risquent d'empêcher le transport de la vache.
- Pour connaître la meilleure façon de procéder en cas d'urgence pour tirer les vaches gravement malades ou blessées.
- Pour connaître la meilleure façon de vider un quartier sans abîmer davantage le pis ou les trayons, dans le cas de vaches ayant des lésions aux trayons qui empêchent la traite.

## ✗ À NE PAS FAIRE

Restreindre l'accès aux aliments.



Restreindre l'accès à l'eau.



Administrer des antibiotiques ou des médicaments pour lesquels un temps de retrait est prescrit pour la viande ou le lait si l'animal est destiné à aller directement à l'abattoir.



Charger un animal inapte au transport.



# PROCÉDURES DE TARISSEMENT AVANT LE TRANSPORT

## UNE VACHE QUITTE LE TROUPEAU

DATE DE DÉPART **CONNUE :**

**DU TEMPS POUR SE PRÉPARER**

**LA VACHE PRODUIT :**

**PLUS** de 15 kg/j



**TRAIRE LA VACHE UNE FOIS PAR JOUR PENDANT 5 À 7 JOURS**

(voir Tableau 1).



**CESSER LA RATION DE LACTATION**

et servir à volonté du fourrage de faible qualité.



**NE PAS CESSER DE TRAIRE JUSQU'À CE QUE LA PRODUCTION CIBLE DE <15 KG/J SOIT ATTEINTE**

(ou une réduction d'au moins 33 % du niveau initial de production).



**SI PAS TARIÉ AVANT LE TRANSPORT,**

traire la vache une dernière fois immédiatement avant l'embarquement.

**MOINS** de 15 kg/j



**DE PRÉFÉRENCE, AVANT LE TRANSPORT, TARIR LA VACHE PENDANT 5-7 JOURS,**

en suivant la même procédure que les vaches produisant plus de 15 kg/j.



**SI PAS TARIÉ AVANT LE TRANSPORT,**

traire la vache une dernière fois immédiatement avant l'embarquement.

DATE DE DÉPART **INCONNUE :**

**PAS DE TEMPS POUR SE PRÉPARER (OU URGENCE)**

**TEMPS DE TRANSPORT :**

**MOINS** de 12 heures



**SI LA VACHE VA DIRECTEMENT À L'ABATTOIR, TRAIRE LA VACHE IMMÉDIATEMENT AVANT LE TRANSPORT,** si elle satisfait à toutes les exigences fédérales en matière de transport.

**PLUS** de 12 heures



**ÉLABORER UN PLAN DE GESTION APPROPRIÉ POUR LES VACHES HAUTES PRODUCTRICES (> 15 KG/J) QUI SERONT PLUS À RISQUE D'ENGORGEMENT,**

en particulier lorsque le temps de transport peut être incertain; consultez votre vétérinaire au sujet de ce plan si nécessaire. L'état de la vache devra satisfaire à toutes les exigences fédérales en matière de transport avant le départ.

